

S.M.E.H.E.

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE HERMES ET ENVIRONS**



SMEHE

Exercice 2019

**Rapport annuel sur le
Prix et la
Qualité du
Service public de l'Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT	6
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
1.6 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU ET PRODUCTION.....	6
1.7 ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)	6
1.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
1.9 AUTRES VOLUMES.....	7
1.11 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	7
1.12 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	7
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1 MODALITES DE TARIFICATION	8
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	9
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	9
2.4 FACTURE TYPE.....	9
2.4 RECETTES (EN €)	10
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
3.1 QUALITE DE L'EAU.....	11
3.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	12
3.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	13
3.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	13
3.6 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	13
3.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	13
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
4.2 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €).....	14
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €)	14
4.4 AMORTISSEMENTS	15
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	15
5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ..	15
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	15
5.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	16
6. INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE CCSPL	16
6.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE	16
6.2 TAUX DE RECLAMATIONS.....	16
6.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE	16

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau

intercommunal

- Nom de la collectivité : **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS**
- **S.M.E.H.E.**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) :
EPCI regroupant 9 communes
- Compétences liées au service :
 - ▶ **Production**
 - ▶ **Transfert**
 - ▶ **Distribution**

3	Stations de pompage
4	Unités de stockage - 2300m3
130	Km de linéaire de réseau
4307	Branchements

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.)

▶ **9 communes, pour une superficie totale de 64.49 km2**

- **BAILLEUL SUR THERAIN**
- **BERTHECOURT**
- **HEILLES**
- **HERMES**
- **HONDAINVILLE**
- **ROCHY CONDE**
- **SAINT FELIX**
- **THURY SOUS CLERMONT**
- **VILLERS SAINT SEPULCRE**

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'une CCSPL Non Oui

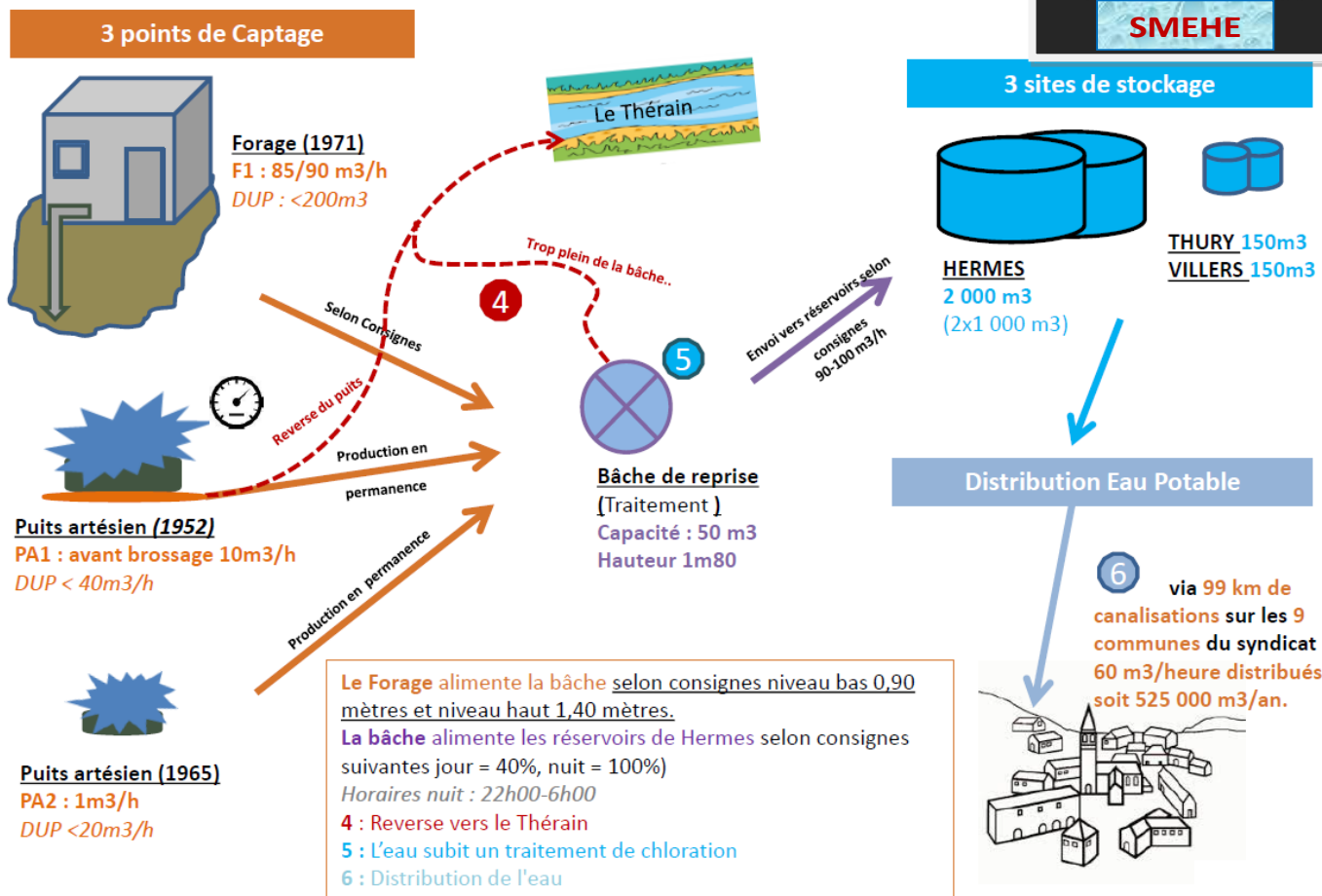
1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en : **délégation de service public**

Type de contrat : **affermage**

- Nom du délégataire : **SEAO Véolia (STE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'OISE)**
- Date de début de contrat : **02/07/2016**
- Date de fin de contrat : **01/07/2028**
- Missions du délégataire : voir plus bas
- Avenants au contrat : hydrants en 2016 et sectorisation en 2017

PROCESSUS PRODUCTION / DISTRIBUTION DE L'EAU



Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service ; fonctionnement, surveillance et entretien des installations ; relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers ; facturation, traitement des doléances clients.
Mise en service	Branchements ; éventuelles nouvelles installations (production, stockage et distribution).
Entretien	Ouvrages de production, stockage et distribution.
renouvellement	Equipements de pompage et de traitement. Branchements et compteurs.

La collectivité prend en charge

Renouvellement	Captages, stockage et canalisations.
Prestations particulières	Entretien des hydrants, pour partie

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 021** habitants. (valeur 2018 : 10 924)

Et **4 664** abonnés

Répartition par commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
BAILLEUL SUR THERAIN							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 120	2 128	2 118	2 108	2 122	2 156	1.6%
Nombre d'abonnés (clients)	882	900	908	956	965	970	0,5%
Volume vendu (m3)	75 515	78 330	82 873	85 074	84 531	96 135	13.7%
BERTHECOURT							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 659	1 663	1 684	1 681	1 673	1 667	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	657	662	662	665	674	677	0,4%
Volume vendu (m3)	60 869	56 065	66 415	62 915	65 571	58 132	-11.3%
HEILLES							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	609	620	630	633	628	634	1.0%
Nombre d'abonnés (clients)	265	269	271	279	279	277	-0.7%
Volume vendu (m3)	26 481	25 100	23 501	25 272	23 557	29 738	26.2%
HERMES							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 604	2 573	2 535	2 499	2 494	2 532	1.5%
Nombre d'abonnés (clients)	1 051	1 065	1 066	1 086	1 070	1 074	0.4%
Volume vendu (m3)	83 363	84 421	87 974	88 796	90 729	105 291	16.0%
HONDAINVILLE							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	642	666	690	691	700	708	1,1%
Nombre d'abonnés (clients)	295	296	294	298	297	298	0,3%
Volume vendu (m3)	24 254	22 773	25 863	26 376	25 827	22 736	-12.0%
ROCHY CONDE							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 034	1 021	1 007	997	1 005	1 007	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	424	429	427	430	434	432	-0.5%
Volume vendu (m3)	38 035	39 557	42 262	44 592	42 170	45 959	9.0%
SAINT FELIX							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	631	649	648	644	641	637	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	239	241	240	241	240	242	0,8%
Volume vendu (m3)	21 450	20 142	20 462	19 903	20 385	21 375	4.9%
THURY SOUS CLERMONT							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	693	693	695	696	694	691	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	287	286	286	284	289	291	0.7%
Volume vendu (m3)	25 205	25 285	26 714	25 853	25 788	27 167	5.3%
VILLERS SAINT SEPULCRE							
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	967	968	965	960	967	989	2.3%
Nombre d'abonnés (clients)	393	399	395	395	400	403	0.8%
Volume vendu (m3)	31 499	31 072	32 366	32 914	33 597	33 761	0.5%

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export	SIAEAB			
Import	Syndicat des eaux de Silly Tillard			

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2016	2017	2018	2019	Variance N/N-1
Abonnés domestiques	4523	4609	4644	4660	0.3 %
Abonnés non domestiques	26	25	4	4	0.0 %
Total d'abonnés	4549	4634	4648	4664	0.3 %

Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés / longueur de réseau en km hors branchements) **46.48**

Nombre d'habitants par abonné : **2.36**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Prélèvement sur les ressources en eau / production

Le syndicat dispose de 3 points de captage

	Type de ressource et implantation	Débit nominal ⁽¹⁾ En m3 / Heure	Volume prélevé durant l'exercice n-1 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice n (en m ³)	Observations
1	Forage F1	200			Pompe installée 85-90 m3 / H
2	Puits artésien Pa1	40			< 20 m3 / H
3	Puits artésien Pa2	20			< 2 m3 / H
Total des prélèvements			525 917	509 970	

⁽¹⁾ débit autorisé par l'arrêté de DUP

1.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

	2015	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	89	69	53	77	78	1,3%
LAVERSINES	89	69				
Autre(s) engagement(s)			53	77	78	1.3 %

1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice n-1 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice n (en m ³)	Observations
Abonnés domestiques	408 587	439 146	7.5 %
Autres abonnés	3 568	1 148	- 67.8 %
Total vendu aux abonnés : V₇	412 155	440 294	6.8 %
Total exporté vers d'autres services : V₃	0	0	

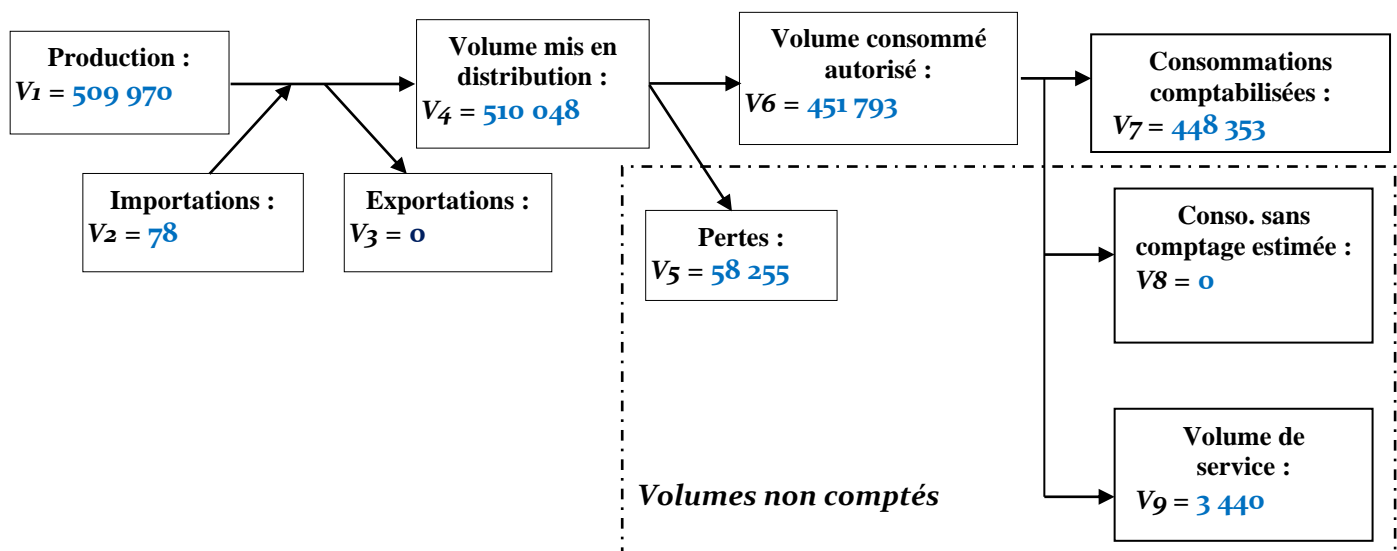
1.9 Autres volumes : Néant

1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) : 100,3 Km

1.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution (V₁ + V₂ - V₃)
- V₅ ou pertes (V₆ - V₄)
- V₆ ou volume consommé autorisé (V₇ + V₈ + V₉)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume consommateurs sans comptage (Volume - estimé - utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume - estimé - utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)
- En m²



2. Tarification de l'eau et recettes du service

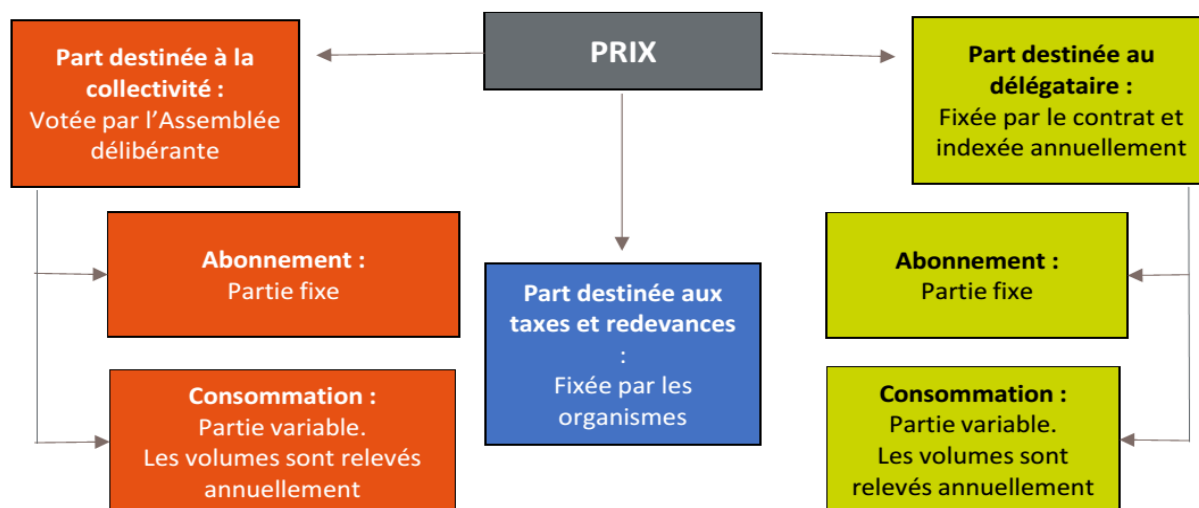
2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend :

Un montant calculé en fonction du volume d'eau, appelé « consommation »

Un montant calculé indépendamment de ce volume, appelé « abonnement ».

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



Les tarifs applicables au 01/01/2020 sont les suivants :

EXEMPLE DE LA COMMUNE DE BAILLEUL-SUR-THERAIN

	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Production et distribution de l'eau			185,26	186.92	0,90%
Part délégataire			77,30	78.96	2,15%
Abonnement			10,32	10.54	2,13%
Consommation	120	0,5702	66,98	68.42	2,15%
Part syndicale			97,52	97.52	0,00%
Abonnement			2,72	2.72	0,00%
Consommation	120	0,7900	94,80	94.80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0870	10,44	10.44	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			219,46	224.32	2,21%
Part délégataire			201,17	206.03	2,42%
Abonnement			44,82	45.90	2,41%
Consommation	120	1,3344	156,35	160.13	2,42%
Part communale			18,29	18.29	0,00%
Consommation	120	0,1524	18,29	18.29	0,00%
Organismes publics et TVA			84,41	84.98	0,68%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26.40	0.00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22.20	0.00%
TVA			35,81	36.38	1.59%
TOTAL € TTC			489,13	496.22	1.45%

L'état ci-dessus vaut pour une facture type avec une consommation annuelle de 120 m³. Il inclut la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées.

2.2 Frais d'accès au service et autres prestations. Frais de branchement

Valeur du contrat HT	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisé HT
45.00 €	1.054125	47.44 €

2.3 Délibérations fixant les tarifs

Aucune délibération prise en 2019 sur ce point.

2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/ de l'année n-1 et au 01/01/ de l'année n pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

EXEMPLE DE LA COMMUNE DE BAILLEUL-SUR-THERAIN

	m ³	Prix au 01/01/2020	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Production et distribution de l'eau			185,26	186.92	0,90%
Part délégataire			77,30	78.96	2,15%
Abonnement			10,32	10.54	2,13%
Consommation	120	0,5702	66,98	68.42	2,15%
Part syndicale			97,52	97.52	0,00%
Abonnement			2,72	2.72	0,00%
Consommation	120	0,7900	94,80	94.80	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0870	10,44	10.44	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			219,46	224.32	2,21%
Part délégataire			201,17	206.03	2,42%
Abonnement			44,82	45.90	2,41%
Consommation	120	1,3344	156,35	160.13	2,42%
Part communale			18,29	18.29	0,00%
Consommation	120	0,1524	18,29	18.29	0,00%
Organismes publics et TVA			84,41	84.98	0.68%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	26,40	26.40	0.00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22.20	0.00%
TVA			35,81	36.38	1.59%
TOTAL € TTC			489,13	496.22	1.45%

⁽¹⁾ En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) :

- Part délégataire
 - Les hausses résultent de l'application des formules d'actualisation figurant dans le contrat de DSP.
- Part syndicale
 - Cf 2.2.3

2.5 Recettes (en €)

Recettes de la collectivité

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	268 999	292 286	8.66 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	267 888	279 667	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 111	12 619	
Exploitation du service	268 999	292 286	8.66 %
Produits : part de la collectivité contractante	335 262	376 076	12.17 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	334 476	345 827	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	786	30 249	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	40 795	33 807	-17.13 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	40 712	35 630	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	84	- 1823	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	152 786	38 757	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	152 450	77 923	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	336	- 39 166	
Redevance Modernisation réseau	51	21	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	51	21	
Collectivités et autres organismes publics	528 895	448 661	-15.17%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	25 806	22 959	-11.03 %
Produits accessoires	27 863	20 738	-25.57 %

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	81	60	
Physico-chimique	882	40	

3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% *Aucune action de protection*

20% *Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*

40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*

50% *Dossier déposé en préfecture*

60% *Arrêté préfectoral*

80% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*

100% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**.

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vu appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2019 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	0
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	110

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème.

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **110**.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3 \times 100}{V_1 + V_2} = 88.6 \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **0.87 %**.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 1.68 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 1.59 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0.17 \%$$

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

Branchements	Année n-1	Année n
Nombre total des branchements	4 307	4 318
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	%	%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	%	%

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en € TTC)

Montants des travaux engagés Unité de décarbonatation phase 1 (études, contrôles...)	21 662.00
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	x
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	21 662.00
Montants des travaux engagés Travaux de renforcement à CAILLOUEL (réalisé en 2016 payé en 2019)	239 713.57
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	26 850.00
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	212 863.57

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

		2 PRÊTS	
PRÊT fin 2022	TAUX	CAPITAL	INTERÊT
N°721119465571 CANALISATION	1.80%	84 086.82 €	4 622.91 €
CAPITAL RESTANT DÛ		172 741.60 €	
PRÊT fin 2030	TAUX	CAPITAL	INTERÊT
N°00000817183 CAPTAGE/RESERVOIR	1.41%	86 754.02 €	14 445.44 €
CAPITAL RESTANT DÛ		937 745.55 €	
TOTAL CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2019		1 110 487.15 €	

4.4 Amortissements (en €)

	Année n-1	Année n
Montant de la dotation aux amortissements	31 896.87	836.92

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Construction d'une unité de décarbonatation en 2020	580 000 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

-L'assemblée délibérante n'a adopté aucun programme pluri annuel de travaux.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

L'assemblée délibérante n'a adopté aucune action particulière.

5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,*
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).*

Au cours de l'année n, le service a reçu __0__ demande d'abandon de créances et en a accordé __0__, pour un montant de __0__ €.

0 € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de **0 €/m³**.

5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai x 100 = 100 %

nombre total d'ouvertures de branchements

6. Indicateurs supplémentaires

6.1 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette est non calculée.

6.2 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est : 0.43 u / 1000 abonnés.

6.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année n-1 est : 2.39%.